

A R R E T E

N° 2012 - 2048 / Vice-rectorat-Direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie-DEXCO /du 21 novembre 2012

Fixant la liste des candidats déclarés admissibles au concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement de vingt-cinq professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel de 2^{ième} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie Directeur général des enseignements

- VU la délibération n°36/CP du 22 octobre 2010 portant mesures exceptionnelles pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ième} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement ;
- VU la convention du 14 septembre 2011 relative à l'organisation du concours portant mesures exceptionnelles de recrutement dans le corps des professeurs certifiés (dont les professeurs d'éducation physique et sportive) et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ième} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU la circulaire VR/DEXCO n°3211/1140/FB-FW du 11 septembre 2012 organisant un concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement de vingt-cinq professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel de 2^{ième} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le procès-verbal en date des 21 novembre 2012 de la commission de sélection (article 06 de la convention du 14 septembre 2011) fixant la liste des candidats déclarés admissibles ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 décembre 2011, nommant Monsieur Patrick DION, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, hors classe, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté VR/MM/N° 3211/2011-254 du 28 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DION, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;



ARRETE

ARTICLE 1er : Sur proposition des membres de la commission de sélection réunis en délibération le mercredi 21 novembre 2012, sont déclarés admissibles au concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel de 2^{ième} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

Nom	Prénom	Concours	Section/Option
CALMELS	Mikael	CAPEPS	Education physique et sportive
CHADUC	Marina	CAPLP	Mathématiques - sciences physiques
CHICHEMANIAN	Patricia	CAPES	Histoire et Géographie
GOUJON	Valérie	CAPES	Histoire et Géographie
JOOP	Laurence	CAPES	LVE : anglais
LASSERRE	Abel	CAPES	LVE : anglais
MALET	Olga	CAPES	Lettres modernes
MICHELLAND	Valérie	CAPES	LVE : anglais
MOHAMED	Sandrine	CAPES	Lettres modernes
NISHIMI	Valérie	CAPES	LVE : anglais
O'CONNOR	Tuilogona	CAPES	LVE : espagnol
RATIARSON	Rosine	CAPES	Mathématiques
RONCIN	Véronique	CAPES	Arts Plastiques
SAIZ	Christine	CAPES	Lettres modernes
SAINTPIERRE	Ivan	CAPLP	Mathématiques - sciences physiques
SAVREUX	Sylvie	CAPEPS	Education physique et sportive
SCHNEITER	Charlotte	CAPES	Lettres modernes
TAINÉ	Mariella	CAPES	Histoire et Géographie
VAGNER	Emmanuelle	CAPET	Economie et gestion
VALET	Séverine	CAPES	Lettres modernes
VANOUDENDYCKE	Sandrine	CAPES	Lettres modernes
VERNAY	Patrick	CAPEPS	Education physique et sportive

ARTICLE 2 : Les candidats déclarés admissibles seront individuellement convoqués ultérieurement pour l'épreuve d'admission.

ARTICLE 3 : Monsieur le Vice-recteur, Directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Patrick Dion, Vice-recteur,
Directeur général des enseignements de la
Nouvelle-Calédonie

